

## Communiqué de presse

### **Les CFF doivent renoncer à une rupture de correspondance qui affaiblit l'attractivité ferroviaire**

**Le Conseil d'Etat s'inquiète du refus des CFF de modifier leur projet d'horaire 2018 pour éviter un affaiblissement de la cohésion nationale ferroviaire. La rupture de correspondance en gare de Lausanne une fois sur deux entre les lignes du Simplon et de Berne n'est pas admissible. La cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), demande une rencontre urgente avec la direction des CFF pour discuter d'un projet qui aujourd'hui menace un des principaux acquis de Rail 2000 pour le carrefour ferroviaire romand.**

En prolongeant de 6 minutes le temps de parcours d'un des deux trains grandes lignes circulant entre Berne et Lausanne chaque heure, le nouvel horaire 2018 provoque une rupture de correspondance une fois sur deux avec la ligne du Simplon une grande partie de la journée. Concrètement, depuis Montreux ou Aigle, il ne sera plus possible de profiter de liaisons rapides chaque demi-heure pour Fribourg et Berne. Ce nouvel horaire représente un retour en arrière à la situation existante avant l'introduction de Rail 2000, en décembre 2004. Celui-ci avait introduit le principe de relation rapide entre le principe plébiscité de deux relations rapides par heure entre les principales gares suisses, aujourd'hui mis à mal par le projet d'horaire 2018.

Pour Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), l'attitude de l'ancienne régie fédérale est incompréhensible. «Depuis des années, les Vaudoises et les Vaudois soutiennent massivement le développement ferroviaire du canton. Ils s'enthousiasment pour les grands projets comme Léman 2030 qui vont permettre d'augmenter le nombre de relations entre le Canton et l'ensemble de la Suisse grâce au développement de la gare de Lausanne, le principal carrefour ferroviaire romand. Alors que ces travaux provoquent d'inévitables perturbations, les CFF les récompensent en provoquant une rupture majeure des correspondances entre la ligne du Simplon et celle de Berne. Cette situation prétérite la mobilité de nombreux habitants et affaiblit gravement l'attractivité touristique du Chablais et de la Riviera. Ce n'est pas admissible.»

Une vingtaine de communes de la ligne du Simplon et les milieux touristiques l'ont d'ailleurs fait savoir en réagissant lors la mise en consultation de cet horaire, qui a également provoqué 50 interpellations individuelles. Face à une telle réaction, il était attendu que les CFF examinent les solutions proposées par la Direction des général de la mobilité et des routes pour rétablir une correspondance chaque demi-heure à Lausanne entre les lignes du Simplon et de Berne. Dans un courrier envoyé aujourd'hui au directeur général des CFF, Andreas Meyer, le DIRH sollicite une séance urgente pour trouver une voie permettant à l'horaire 2018 d'être acceptable pour l'ensemble des Vaudois.

Les CFF doivent renoncer à la rupture de correspondance et s'engager à limiter à futur l'augmentation du temps de parcours une fois sur deux entre Lausanne et Berne. Ces six minutes supplémentaires entre Lausanne et Berne, et même 13 depuis Genève, sont contradictoires avec les objectifs de l'étape d'aménagement 2025 du paquet FAIF adopté par le peuple suisse. Celui-ci prévoit, en effet, la mise en place de «mesures d'accélération»

entre Lausanne et Berne pour cette échéance. Le projet d'horaire 2018 des CFF s'éloigne fortement de l'esprit de ce texte plébiscité par les Vaudois en février 2014.

Si l'horaire 2018 n'est pas acceptable au niveau du trafic grandes lignes de la seule compétence des CFF, il apporte en revanche une forte amélioration au niveau du trafic régional commandé par le Canton. L'introduction de la cadence demi-heure sur la ligne de la Broye du RER Vaud démontre le fort soutien des autorités vaudoises pour le développement du rail.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21/08/2017

**Renseignements complémentaires : DIRH, Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, 021 316 70 01**